



AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR RESEAU D'UN BATIMENT SUR LA COMMUNE DE SURGERES POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE DE MARCHANDISES

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine : SNCF Immobilier - Direction Immobilière Immobilier, dont les bureaux sont sis 142 Rue des Terres de Borde, CS 51925, à Bordeaux (33081), représentée par son Directeur Adjoint Monsieur Lionel BOUTIN dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau

2. Correspondant : Renseignements techniques et administratifs : Direction Immobilière Territoriale SUD OUEST,

Gestionnaire :

NEXITY PROPERTY MANAGEMENT

Correspondante: Aude NICOLAS

Courriel: anicolas@nexity.fr

Adresse : NEXITY PM – 54 Cours du Médoc 33300 Bordeaux

3. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **L2122-1-1 alinéa 1** du Code Général de la propriété des personnes publiques.

4. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **COOPERATIVE AGRICOLE TERRE ATLANTIQUE** dont le siège est sis Cs 20364 Bel Air Route de Véron à Saint-Jean-d'Angély (17400) ;

Date d'effet de la convention d'occupation : **1^{er} Avril 2020**

5. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **[Uniquement une consultation sur place]**

6. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif Poitiers 86000

15 rue de Blossac CS 80541

86020 Poitiers Cedex

Tel : 05 49 60 79 19

Mail : greffe.ta-poitiers@juradam.fr